

Nb des Membres

En exercice	Présents
15	9

Date de

Convocation	Affichage
20/03/2024	20/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération n°2024-001

L'an deux mille vingt-trois, le Vingt - huit mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Steene régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances à la Mairie de Steene, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Président.

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Emeline OBERT, Pierre DEVULDER, M. Pierre DELBAERE, Mme Edith DEWAELE, Anne – Sophie VANDEWYNCKELE

Procuration : MM ACHTE donne pouvoir à Edith DEWAELE, Claudie JOUVENOT donne pouvoir à Alain Nathalie DECLERCK, Eliane SENGULEN donne pouvoir à Alain DAVROUX

Excusé :

Absent : MM Tanguy HERREMAN, M-A MAHIEUX, Jean – François REBIER, Mickaël MERLEN

Secrétaire de Séance : Anne – Sophie VANDEWYNCKELE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2023

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration du centre communale d'action sociale ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 059-265905794-20240328-2024_01-DE

S²LO

Approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Nombre de suffrages exprimés :
Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstention : 0

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le 19 AVR. 2024

et publication,

le

ou notification

du

Le Président du CCAS

le secrétaire de séance

Alain DAVROUX

A.S VANDEWYNCKELE

